

Décision du Directeur n° 2024/9

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

VU l'arrêté n°2023-17-0541 de l'ARS du 8 décembre 2023 portant désignation de Mme Corinne JOSEPHINE, Directrice d'Hôpital, directrice adjointe au département des ressources matérielles des Hospices Civils de Lyon (HCL), pour assurer l'intérim des fonctions de direction du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD Les Allobroges de Chaponnay à compter du 1er janvier 2024,

VU l'arrêté du CNG du 13 avril 2023 détachant Mme Camille WEBER, Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social (classe normale), dans le corps des directeurs d'hôpital, en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Givors et à l'EHPAD de Chaponnay pour une durée de deux ans,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Camille WEBER, Directeur Adjoint en charge des finances et de la performance, au Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay, pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.

ARTICLE 2 :

Une délégation de signature générale est donnée à Mme Sylvaine DUCOUT, Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines et des affaires médicales, pour signer, en cas d'absence et ou empêchement de Mme JOSEPHINE Corinne, Directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay, tous les actes relevant de l'ordonnateur pour le Centre Hospitalier de Givors et l'EHPAD de Chaponnay.

ARTICLE 3 :

Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

Fait à Givors, le 09/01/2024

Le Directeur,



C. JOSEPHINE

**Directeur Adjoint en charge des
finances et de la performance,**



C. WEBER